



## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU MERCREDI 02 AOUT 2017**

Excusés : Jean-Paul Ducreux (procuration donnée à Cyril Perrasse), Bruno Garnier, Stéphane Rimaud

Secrétaire de séance : Baptiste Marjollet

### **► Validation des comptes-rendus des précédentes réunions du Conseil Municipal :**

Les comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal du 16 mai et 26 juin 2017 ont été mis à disposition de l'ensemble des élus municipaux et, sans remarques ou observations, le Conseil valide ces documents.

### **► Compte-rendu des délégations du Maire :**

- Monsieur le Maire nous informe qu'un appartement de la cure sera libéré à la fin du mois de septembre.
- Monsieur le Maire nous informe du classement en incapacité totale permanente de Catherine Bourget et que pour mettre un terme à cette situation, il est nécessaire de passer par une procédure de licenciement avec versement d'indemnités (les calculs de cette indemnisation sont en cours de traitement, avec l'aide du Centre de Gestion). Dans l'attente de son remplacement définitif, le contrat de Colette Perret a été prolongé jusqu'au 11 août. Un nouveau contrat sera établi à partir du 4 septembre.
- Monsieur le Maire nous informe du dysfonctionnement du vidéoprojecteur de la Mairie. Après contact avec le fournisseur, pour une éventuelle réparation, il a été changé par un nouveau pour un montant de 359 € HT. Monsieur le Maire propose de continuer à le mettre en location au public au tarif de 15 € (maintien du tarif).
- Monsieur le Maire nous informe de l'achat de matériel de sonorisation pour un montant de 454,38 € TTC afin de compléter le matériel acquis précédemment.
- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis de maintenance du défibrillateur pour un montant de 166,15 € TTC.

### **► Délibération décision modificative budget général (Opération 52 Halle-Préau) :**

A la demande du Percepteur, Monsieur le Maire propose la création d'un nouveau compte dans le budget général pour payer toutes les opérations de publicité légale pour la construction de la Halle-Préau. Un nouveau compte (n°2033) sera créé et abondé, à partir du montant total inscrit pour cette opération, à hauteur de 5 000 €. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **► Délibération dépôt d'une demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne :**

Monsieur le Maire nous demande l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre de l'opération « Zéro Phyto », faisant suite à la décision du Conseil Municipal d'adhérer à la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticides dans nos villes et villages », pour l'acquisition de matériels (désherbeur mécanique et divers matériels portatifs pour le désherbage manuel) pour un montant total estimé à 4 500 €. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **► Dispositif participation citoyenne :**

Après vote, le Conseil Municipal décide, à la majorité (5 non, 3 oui et 2 abstentions), de ne pas mettre en place le dispositif de participation citoyenne.

### **► Rapport annuel 2016 SIEMLY (prix et qualité service) :**

La présentation du rapport est reportée au prochain conseil

► **Délibération décision d'attribution des marchés travaux (MAPA Halle-préau) :**

*Florent Imbert, concerné indirectement, préfère s'absenter pour le vote.*

Monsieur le Maire nous présente le rapport d'analyse des offres concernant la construction de la halle-préau. Il propose pour chaque corps de métier l'entreprise retenue lors de la réunion de la commission Appel d'offres.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'attribution du marché de travaux pour un montant total de 457 809,36 € H.T (marché de base + options).

Le choix des entreprises retenues est le suivant :

N° Lot	Corps d'Etat	Estimation Marché de base + Options	Entreprises retenues	Montant de base + Options
1	Terrassement-VRD-Abords	117 600.00 €	LACASSAGNE	104 041.16 €
2	Maçonnerie	172 500.00 €	THIVILLIER	173 394.99 €
3	Charpente-Couverture	110 000.00 €	LIBERCIER	110 163.43 €
4	Étanchéité-Zinguerie	12 500.00 €	SUPER	6 262.67 €
5	Serrurerie	36 200.00 €	LARDELLIER	37 342.80 €
6	Platerie-Peinture-Isolation-Menuiseries	8 800.00 €	LARDY	7 124.02 €
7	Carrelage-Faïence	3 500.00 €	ARCHIMBAUD	3 199.99 €
8	Plomberie-Sanitaire	6 580.00 €	E.G.D.B	6 811.90 €
9	Electricité-Courants faibles	12 600.00 €	E.G.D.B	9 468.40 €
<b>Total</b>		<b>480 280.00 €</b>		<b>457 809.36 €</b>

► **Proposition d'un prix d'achat pour un bâtiment (bar-restaurant) :**

Monsieur le Maire nous rappelle la rencontre entre le candidat à la reprise du bar-restaurant et les propriétaires des locaux. Lors de cette rencontre, les propriétaires ont annoncé le souhait de vendre le bâtiment. Monsieur le Maire propose alors de faire une proposition d'achat.

Après débat, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de faire une proposition dans une fourchette de prix allant de 45 000 à 50 000 € et charge Monsieur le Maire de faire une proposition et d'engager des négociations.

► **Questions diverses :**

- Fête du pain (organisation "revoile") :

Une réunion a eu lieu pour convier à un barbecue le 1<sup>er</sup> septembre à 19h30 tous les bénévoles ayant aidé à l'organisation de la fête du pain.

- Inauguration chaufferie (organisation du buffet) :

Monsieur le Maire rappelle l'inauguration de la chaufferie qui a été fixée au samedi 9 septembre. Avec la commission fêtes et cérémonies, plusieurs devis seront demandés pour l'organisation d'un apéritif dînatoire.

- Projet accès cour mairie :

Monsieur le Maire demande à la commission « Bâtiments » de retravailler sur le projet de restructuration et de sécurisation de la cour de la mairie. Un avant-projet de l'architecte a été présenté mais ne répond pas à nos attentes.

- Plan adressage et déploiement fibre optique :

Le déploiement de la fibre optique à l'horizon 2019-2020 impose aux communes de mettre en place un plan d'adressage de l'ensemble du territoire communal. Pour ce qui nous concerne, il s'agit de compléter l'existant par un plan d'adressage sur la zone rurale.